Municipalité du Vigan 46300.

Mairie du Vigan: Tél: 05.65.41.12.46 Fax: 05.65.41.11.39 Email: mairie-levigan46@wanadoo.fr

f Mairie du Vigan - Lot

Ouverte du Lundi au Vendredi : 8h-12h30 Samedi : 10h-12h30

- Au sommaire... Professionnels de santé Aide à la pratique sportive Goûter des aînés Contrat Municipal Étudiant Canicule
 - Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) L'ADMR L'ALSH Du côté de l'église
 - Dénomination des routes et rues vigannaises Du côté des services, commerces et entreprises Infos diverses
 - Comptes administratifs 2018 Budget 2019.

Professionnels de santé

Suite au départ du Docteur Romero, médecin, et du Docteur Bénezet, chirurgien-dentiste, la municipalité a relancé une recherche de professionnels de santé:

- par le biais du "Cabinet Recruteur Persuaders" qui poursuit une mission de recrutement gratuite durant 6 mois
- par la réalisation d'une mini-vidéo valorisant les atouts du village et du territoire qui sera diffusée amplement sur les réseaux sociaux.

Aide à la pratique sportive

En partenariat avec le CDOS et le DDSCP, la commune renouvelle le dispositif d'aide à la pratique sportive qui s'adresse aux jeunes et aux adultes sous conditions de ressources. Pour l'année 2019/2020, le Centre Communal d'Action Sociale poursuit ses efforts en augmentant la dotation financière.

Ainsi 1500 euros de coupons de réduction au lieu des 1000 euros en 2018/2019 seront distribués.

Pour toute information, s'adresser au secrétariat de mairie à compter du 15 juillet 2019.

Canicule

Chaque année, en cas de canicule, les services préfectoraux exigent via le CCAS que les personnes âgées, isolées, vulnérables, figurent sur une liste qui leur est transmise. Si vous n'êtes pas encore inscrits et que vous souhaitez être prévenu et contacté par le CCAS en cas de fortes chaleurs ou d'intempéries, vous avez encore la possibilité de le faire en mairie. Voici les consignes principales à retenir :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Maintenir la maison à l'abri de la chaleur (volets)
- Eviter les efforts physiques intenses
- Manger normalement (fruits, légumes...)
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais
- Boire beaucoup d'eau (évitez l'alcool!)
- Donner des nouvelles à votre entourage
- Prener des nouvelles de votre entourage...

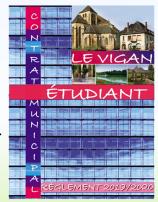


Goûter des Aînés

Comme chaque fin d'année, nos aînés seront conviés au goûter dansant afin de partager un moment de convivialité. Il aura lieu le 17 décembre à l'Espace Culturel Jean Carmet: vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date.

Contrat Municipal Etudiant

Pour la douzième année consécutive la commune poursuit sa politique sociale qui permet de favoriser l'égalité des chances de chaque étudiant -qui habite notre commune- en l'aidant à poursuivre ses études post bac. Le Centre Communal d'Action Sociale en charge de ce contrat renouvelé chaque année, informe les étudiants que les dossiers d'inscription pour la rentrée 2019/2020 sont à retirer en mairie à compter du 1er juillet. Rappelons qu'il s'agit d'octroyer une aide financière, aux jeunes vigannais entreprenant ou continuant des études supérieures. Cette "bourse" est soumise aux conditions de ressources familiales. En contre partie les étudiants réalisent, durant leurs vacances scolaires, quelques heures de travail au service de la commune ou des associations vigannaises qui en font la demande.



Agence Nationale pour les Chèques vacances (A.N.C.V.)

Cet organisme propose sous forme de chèques vacances des aides, sous conditions de ressources: aux jeunes de 18/25 ans, et aux séniors de plus de 60 ans. L'ANCV dispose d'un grand nombre de séjours en France ou à l'étranger. Les réservations s'effectuent : sur le site internet : « depart1825.com », pour les jeunes. Par téléphone au 09.69.32.06.16, ou sur le site « www.ancv.com/seniors-en-vacances », pour les seniors.

sur www.levigan46 Pour plus de renseignements, s'adresser au CCAS, Mairie du Vigan.

Retrouvez les rubriques du site internet de la Mairie :

Vie Municipale, Vie Pratique, Vie Sociale, CCAS, Espace Polyculturel Jean Carmet, Vie Associative, Tourisme & Loisirs, **Enfance & Jeunesse**

L'A.D.M.R.

Le 06 juin 2019, l'association du Vigan a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes de Milhac. Mme Degardin, Présidente, a lu le rapport d'activités des deux services et de l'association.

Le nombre d'heures d'aide à domicile réalisées en 2018 est en légère hausse. Il a été rappelé à l'assemblée que le service du portage des repas s'organise depuis septembre 2018 de la façon suivante: 6 livraisons sur une semaine, ce qui permet de livrer des repas plus frais.

Cette nouvelle organisation apporte beaucoup de satisfaction. La présidente a aussi présenté les récapitulatifs des formations suivies pour les aides à domicile.

L'ADMR du Vigan a la chance d'avoir dans son équipe des aides à domicile très expérimentées de par leur ancienneté dans l'association et aussi des intervenantes sérieuses et dynamiques qui aiment leur métier.

Les bénévoles de l'association seraient ravis d'accueillir d'autres personnes prêtes à s'investir avec eux à l'ADMR du Vigan. Renseignements auprès d'Aicida et Emilie, secrétaires de l'association. Tél: 05.65.41.56.43

L'A.L.S.H.

Notre centre de loisirs se porte bien. Nous avons une fréquentation constante et les enfants sont heureux de venir. Cette année, les enfants de l'ALSH du Vigan ont découvert différents sports avec l'École Municipale des Sports pour les 6-12 ans (sports collectifs, jeux de raquettes, de grimpe, d'opposition) et des activités physiques de pleine nature (course d'orientation avec Jordan, Jean-Pierre et Jocelyn), également du Hip-Hop avec Yohan.

Nous sommes allés à l'EHPAD de Gourdon (échange intergénérations) et nous avons participé au carnaval inter-centres. Nous avons visité une pisciculture à Linac avec la participation de l'APPMA de Gourdon.

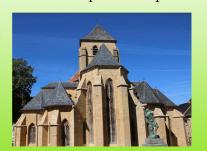
Nous avons participé à un atelier "céramique" qui se situe au Vigan (ancienne laiterie).

Le programme de cet été vous attend en mairie!

Du côté de l'Église

Cet été aussi la collégiale sera ouverte au public sous la surveillance de 3 étudiantes vigannaises. À tour de rôle, elles accueilleront et renseigneront les visiteurs que nous espérons

aussi nombreux et intéressés que les années précédentes. Les portes seront ouvertes 7 jours sur 7, du 1er juillet au 31 août, de 10h30 à 12h30 et de 15h à 18h30.



Du côté des services, commerces et entreprises

- L'épicerie "Brassé" a fermé ses portes, retraite oblige...
- Tandis qu'un nouveau propriétaire permet au "Biskit Tavern" de poursuivre son activité...
- Les praticiens de la maison Seryes exercent désormais dans les locaux, réhabilités par la Mairie, du site de l'ancienne laiterie.
- Le café associatif "Le Verre à Soi" a ouvert le 26 juin. Il a été créé pour permettre à chacun d'entre nous, petits ou grands, professionnels ou non, de proposer des ateliers de savoir faire, de créativité et d'échanges.

Une première planification est en place: origami, estime de soi, scrapbooking, fabrication de savon, débat philo, jeu yu gi oh, tricot, arts plastiques... ainsi que bien d'autres propositions... La rentrée sera riche! Ce café permettra

également aux associations de bénéficier d'une petite salle de réunion. Il possède également une salle pour accueillir les plus jeunes et pourra accueillir des expositions d'artistes.



L'équipe du Verre à Soi et M. Le Maire

A sa carte: des produits les plus locaux possibles et non alcoolisés (thés, infusions, sirop artisanaux, cocktail occasionnellement, et bien sûr un très bon café!)

Ce café est organisé par une association loi 1901 composée de bénévoles. Comme tout café associatif, il est nécessaire d'adhérer soit pour un jour afin de découvrir le lieu ou participer à un atelier (le montant de l'adhésion est libre), soit pour l'année (10 euros)...

- "Glamour Beauté". Elle s'occupe de nous...

Maria de Andrade s'est installée à la maison Teulat et dirige d'une main de velours l'espace "Glamour-Beauté"

qu'elle a agréablement redécoré. Maria, spécialiste ongulaire et "nail art à mains levées", saura mettre en beauté vos ongles des mains, mais aussi ceux des pieds et en faire de petits bijoux qu'il est agréable de laisser dépasser des nu-pieds...De plus le salon



propose les épilations, le maquillage semi permanent, dont celui des sourcils en tatouage poil à poil pour un effet plus vrai que vrai...sans oublier les soins du visage et le maquillage professionnel pour tout événement. Sur RV au 0603797481.

- Pour terminer sur une note de fraîcheur bienvenue (mais à consommer avec modération), rappelons que Le Vigan a désormais sa bière artisanale, la "Carbonnac" (Brasserie située sur la Z.A. Les Prés Vignals).

La Gazette du Vigan

La page du maire

Comptes administratifs 2018

A	Commune	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
	Fonctionnement	1 252 348,41	1 474 391,21	+ 222 042,80
	Investissement	379 570,16	1 193 307,76	+813 737,60
	TOTAL	1 631 918,57	2 667 698,97	1 035 780,40

En fonctionnement, les dotations de l'État sont désormais stabilisées (mais à un niveau médiocre). La vente d'une partie de l'ancienne laiterie a permis d'accroître légèrement l'excédent.

En investissement, ont été réalisés notamment:

- les études et les premiers travaux de gros-oeuvre de la salle de sport.
- le réaménagement d'une partie de l'étage de l'ancien bâtiment SODIAL à la laiterie, avec la pose d'un ascenseur.

В	. Eau	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
	Exploitation	317 796,87	369 556,41	51 759,54
	Investissement	89 337,26	150 872,55	61 535,29
	TOTAL	407 134,13	520 428,96	113 294,83

En section d'exploitation, l'excédent de clôture est passé de 60 901,21 € à 51 759,54 €, ce qui traduit un déficit d'exploitation de 9 141,67 € en 2018. En investissement, travaux de mise aux normes de la station de pompage: 47 941,20 €.

C	. Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
	Exploitation	93 024,90	104 619,99	11 595,09
	Investissement	14 074,74	61 509,10	47 434,36
	TOTAL	107 099,64	166 129,09	59 029,45

L'excédent de clôture (exploitation), toujours en diminution, traduit un déficit de 3 804,05 € en 2018. En investissement, essentiellement dépenses d'ordre (amortissement d'une subvention: 12 102 €)

D	. Atelier de découpe	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
	Fonctionnement	36 000	84 000	48 000
	Investissement	/	/	/
	TOTAL	36 000	84 000	48 000

L'excédent de clôture de fonctionnement de 2017 (36 000 €) reversé au budget communal constitue la seule dépense. Les recettes (84 000 €) proviennent du loyer (48 000 €) et de l'excédent 2017 (36 000 €).

E	. C.C.A.S.	Dépenses	Recettes	Résultats de clôture
	Fonctionnement	20 296	23 118,78	2822,78
	Investissement	45,78	168,12	122,34
	TOTAL	20 341,78	23 286,90	2 945,12

Dépense principale: allocations du Contrat Municipal Étudiant: 19 723 € (10 étudiants pour les deux premiers trimestres, 16 pour le troisième).

Recette principale: subvention du budget communal: 18 500 €.

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE : + 1 259 049,80 €



Daniel Souladié.





Budgets 2019

La page du maire... (suite)

A. Commune

1) Fonctionnement: 1 445 000 €

a) Dépenses:

- Charges de personnel : 596 000 € Charges à caractère général : 458 000 €, qui comprennent notamment l'alimentation (cantine et repas livrés à l'ADMR: 70 000 €), fêtes, cérémonies et programmation à l'Espace Jean Carmet (70 000 €), matières et fournitures mises en oeuvre par les employés (65 000 €), taxes et impôts (57 000 €), électricité (48 000 €), combustibles (28 000 €)...
- Reversements à l'État (112 000 €)
- Autres charges de gestion courante: 141 000 €, dont les indemnités du maire et des adjoints (51 000 €), créances éteintes (42 381 €), subventions au CCAS (24 048 €) et aux associations (17 071 €)...
- Virement à la section d'investissement: 93 546,68 €
- Amortissements: 39 453,32 €
- Autres: 5000 €

La dette est toujours égale à zéro.

b) Recettes:

- Dotations et participations: 438 000 €, provenant de l'État (312 415 €), de la Communauté de communes pour l'ALSH (65 412 €), de la CAF et de la MSA (50 000 €), d'autres organismes (10 173 €)....
- Impôts et taxes: 360 000€, dont 340 360 € pour les taxes foncières et d'habitation
- Remboursement sur rémunérations du personnel: 18 000 €
- Vente de produits et prestations de service: 210 000 €, dont cantine et ALSH (77 000 €), fabrication de repas pour l'ADMR (52 000 €), recettes de l'Espace Jean Carmet (44 000 €), virement des budgets annexes (31 000 €)...
- Autres produits de gestion courante: 354 000 €, dont 318 000 € pour les loyers...
- Recettes d'ordre (régie): 65 000 €.

2) Investissement : 2 684 774,40 €

C'est la salle de sport qui constitue le plus gros poste de dépenses: $2\,000\,000\,$ €; son financement sera assuré par les subventions ($1\,580\,000\,$ €) et la récupération de la TVA sur l'exercice 2020. Le reste à charge pour la commune sera d'environ $300\,000\,$ € (soit environ $13,30\,$ % du coût de l'opération), égal à la participation de la Communauté de communes.

3) Impôts locaux

Taux voté sans changement (cf tableau ci-dessous qui permet de comparer les taux du Vigan avec ceux des communes du département).

La communauté de communes a également maintenu les taux "ménages".

	Taux moyens communaux 2018 au niveau du Lot	Taux communaux 2016 à 2019 LE VIGAN
Taxe d'habitation	18,66	6,40
Foncier bâti	22,18	6,76
Foncier non-bâti	152,20	77,50

B. Eau

Exploitation : $375\ 799,54\ \in\ /$ Investissement : $123\ 462,93\ \in\ (dont\ 22\ 000\ \in\ de\ crédits\ prévus\ pour\ l'achat\ d'un\ véhicule)$ Le déficit d'exploitation $2018\ (9\ 141,67\ \in\)$ a nécessité une augmentation des tarifs en 2019:

prix du m3: 1,30 \in au lieu de 1,20 \in .

C. Assainissement

Exploitation: 102 697,09 € / Investissement: 83 506,97 €

Le déficit d'exploitation 2018 (3804,05 €) a nécessité, comme pour l'eau, une augmentation des tarifs en 2019: prix du m3: 1,20 € au lieu de 1,10 €.

Transfert des compétences

La loi NOTRE (la mal nommée), votée lors du précédent quiquennat, prévoyait le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Elle a été récemment amendée et laisse la possibilité du maintien de ces compétences aux communes jusqu'au 01/01/2026 si une majorité de blocage s'y oppose (25 % des communes de la communauté représentant 20 % de la population). Par délibération du 20/11/18, Le Vigan s'est opposé à ce transfert, rejoint par une majorité de communes.

Ainsi, le service de proximité que constituent les régies eau et assainissement est préservé (temporairement...)

D. Atelier de découpe (Boucherie MIRO DECODESOS sur la ZA des Prés Vignals)

Fonctionnement: 60 000 € / Investissement: -

L'excédent 2018 (48 000 €) sera reversé au budget communal. À la demande du bénéficiaire du crédit-bail, le loyer 2019 a été ramené à 12 000 €, le rabais de 36000 € indexé sur l'indice du coût de la construction entraînant un allongement de 12 mois du crédit-bail, soit jusqu'au 14/12/2029.

E. CCAS

Fonctionnement: 27 370,78 € / Investissement: 122,34 €

Le nombre prévisionnel de bénéficiaires du Contrat Municipal Étudiant (16) a engendré une augmentation de la subvention de la commune (24 048 €).

Infos diverses...



Rappel

Déchets recyclables

Le SYMICTOM du Pays de Gourdon met à votre disposition des sacs transparents à retirer gratuitement en Mairie.

Ces sacs sont <u>EXCLUSIVEMENT</u> destinés à recevoir des déchets recyclables (emballages plastiques, papiers, cartons, petits aluminiums) et doivent être déposés dans les <u>BACS VERTS</u> (couvercles verts ou jaunes).

Nous comptons sur votre coopération pour l'application de ces consignes.

Syndicat Mixte du Pays de Gourdon pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Zone artisanale 46250 MONTCLERA - Tel : 05.65.21.61.61

Courriel : accueil@symictom.fr – www.symictom.fr @symictom.fr

À propos du bruit...

Les occupants et utilisateurs des locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques, de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non-limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage. À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables: de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis: de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

Et des animaux...

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Sur toute l'étendue du territoire communal, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

L'action de divaguer sera constituée lorsque tout chien:

- n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m.
- Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance du maître à l'usage auquel ils sont destinés.

La divagation sur la voie publique d'un animal domestique, après constatation par l'autorité municipale ou la Gendarmerie, est sanctionné (en application de l'article R.412-44 du Code de la Route) par autant de contraventions de la 2ème classe qu'il y a d'animaux en divagation.

Dénomination des routes et rues vigannaises

La dénomination et numérotation des routes et rues vigannaises a été finalisée. Nous attendons désormais les retours des prestataires contactés pour lancer le chantier de mise en place des panneaux et numéros (qui seront fournis et installés par la Commune).

Pour les personnes qui ne connaissent pas encore leur nouvelle adresse, celle-ci peut vous être indiquée en mairie.



Le Vigan a son champion du monde...

Tout juste âgé de 21 ans, Valentin Cavaillac peut déjà être fier de son parcours personnel et professionnel.

CAP, BEP en poche, Valentin, actuellement apprenti à Cajarc

est de retour chez lui, fier de raconter cette épopée : d'abord il est sélectionné sur dossier pour se présenter au championnat du monde de la chocolatine. Ensuite il concrétise ses talents de pâtissier en concoctant ses chocolatines au jury de pâtissiers professionnels: sa "botte secrète", la chocolatine au gianduja et nougatine... Il fait le plein des voix et remporte le trophée de champion du monde, catégorie



apprenti. Valentin tient à associer son coach Raphaël Dusselle et son patron Jean Luc Lagarde à son bonheur et à sa réussite. Bravo Valentin, tu es un bel exemple: être consciencieux et réfléchi ça paie dans la vie, que ce soit en pâtisserie ou au Gourdon-XV rugby!

Du côté de l'Espace Jean Carmet





VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2019 à 19h30